RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 08330
Numéro SIREN : 315 769 257
Nom ou dénomination : BANQUE DES CARAIBES

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 19698

BANQUE DES CARAIBES

Société Anonyme au Capital de 83.111.595,69 Euros
ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, ayant son siège social : 30, rue Frébault - 97110 POINTE-A-PITRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

1- Présentation du bilan et du hors bilan

2- Présentation du compte de résultat

3- Notes annexes :

- **Principes et méthodes comptables**
- **Informations sur le bilan**
- **Informations sur le compte de résultat**
- **Informations diverses**

1 - BILAN ET HORS BILAN

BILAN ACTIF (en K€)	2020	2021
Caisse, Banques centrales	23 586	18 515
Effet Publics et valeurs assimilées	-	
Créances sur les établissements de crédit *(Note 2)*	80 349	55 188
Opérations avec la clientèle *(Note 3 et Note 4)*	342 517	335 835
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	504	474
Parts dans les entreprises liées	-	
Crédit-bail et location avec option d'achat *(Note 5)*	57 325	54 958
Location simple	-	
Immobilisations incorporelles *(Note 6)*	1 923	5 555
Immobilisations corporelles *(Note 6)*	2 631	2 360
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs *(Note 7)*	4 640	1 379
Comptes de régularisation *(Note 7)*	5 019	4 773
TOTAL DE L'ACTIF	**520 794**	**481 335**

BILAN PASSIF (en K€)	2020	2021
Banques centrales	-	0
Dettes envers les établissements de crédit *(Note 8)*	185 268	155 105
Opérations avec la clientèle *(Note 9)*	251 958	253 735
Dettes représentées par un titre	-	0
Autres Passifs *(Note 10)*	2 310	5 526
Comptes de régularisation *(Note 10)*	6 332	14 086
Provisions *(Note 11 et Note 12)*	3 743	3 916
Dettes subordonnées *(Note 13)*	0	6 067
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	-	
Capitaux propres hors FRBG *(Note 14)*	71 183	42 901
dont Capital souscrit	*83 112*	*83 112*
dont Réserves	*19 769*	*19 769*
dont Report à nouveau	*-22 197*	*-31 698*
dont Résultat de l'exercice	*-9 501*	*-28 282*
TOTAL DU PASSIF	**520 794**	**481 335**

HORS BILAN (en K€)	2020	2021
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	**8 780**	**8 267**
. en faveur d'établissement de crédit	-	-
. en faveur de la clientèle	8 780	8 267
Engagements de garantie donnés	**28 616**	**18 964**
. d'ordre de la clientèle	28 616	18 964
. d'ordre d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	**-**	**-**
. d'établissement de crédit	-	-
. de la clientèle	-	-
Engagements de garantie reçus	**169 848**	**282 022**
. d'établissement de crédit	169 848	282 022

2 - COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	2020	2021
Intérêts et produits assimilés *(Note 15)*	10 757	10 149
Intérêts et charges assimilés *(Note 16)*	-3 195	-3 274
Produits sur opérations de Crédit Bail et assimilés *(Note 17)*	24 168	27 136
Charges sur opérations de Crédit Bail et assimilés *(Note 17)*	-25 784	-26 864
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable *(Note 18)*	0	55
Commissions (produits) *(Note 19)*	4 686	4 463
Commissions (charges) *(Note 19)*	-974	-1 092
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation *(Note 20)*	-17	11
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire *(Note 21)*	355	352
Autres charges d'exploitation bancaire *(Note 21)*	-262	-74
PRODUIT NET BANCAIRE	**9 735**	**10 861**
Charges générales d'exploitation *(Note 22)*	-17 804	-36 023
Charges de personnel	*-10 084*	*-9 472*
Autres charges administratives	*-7 721*	*-26 552*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 251	-1 027
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**-9 321**	**-26 189**
Coût du risque *(Note 23)*	-173	-2 093
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-9 493**	**-28 282**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés *(Note 24)*	-7	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-9 501**	**-28 282**
Impôts sur les bénéfices *(Note 25)*	0	0
RESULTAT NET	**-9 501**	**-28 282**

3 - NOTES ANNEXES

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Banque des Caraïbes ont été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

La décision IFRS IC publiée en mai 2021 a entraîné un changement de méthodologie d'évaluation, dans laquelle le prorata de service doit désormais refléter les plafonds intermédiaires des conventions collectives de l'entreprise (au lieu des années complètes de service). Conformément à la recommandation de l'ANC du 15 Novembre 2021, la Banque des Caraïbes a décidé de suivre le même principe qu'IAS 19 et d'aligner la méthodologie de calcul en normes French et IFRS.
Une analyse a été menée par la société à l'aide d'experts pour déterminer le montant de l'impact. Celui-ci n'est pas matériel au 31.12.2021.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non – recouvrement total ou partiel qui provient :

- Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.

- Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- Plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers.
- Plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers.
- Plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré (requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1).

- Les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée.

- Les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client…). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable. Le fait déclencheur du passage en pertes des créances correspond à l'événement justifiant comptablement et fiscalement le passage en pertes. Le passage en pertes est la conséquence de la preuve de l'irrécouvrabilité de la créance. Il en résulte sur le plan comptable, sa constatation en perte et la sortie du bilan de la créance comptable. Cette sortie s'accompagne le cas échéant par la reprise de provision rattachée à la créance.

Garanties

Les garanties reçues d'établissements de crédit ou de la clientèle, notamment sous la forme de cautions font l'objet d'une revue trimestrielle sur les créances douteuses.
Sur les crédits à l'habitat bénéficiant d'une garantie d'établissement de crédit, un appel à caution est effectué au bout de 3 échéances impayées.
Les engagements bénéficiant d'une garantie hypothécaire, font l'objet d'une revue annuelle. Pour les créances possédant une garantie hypothécaire, la valorisation du bien immobilier est basée sur une valeur d'expertise.

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2021 par une reprise de 465 K€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2021, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

PORTEFEUILLE TITRES

Actions et autres titres à revenus variable
Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition

inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».
A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.
Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Au 31/12/21, la Banque des Caraïbes détient des actions BPI Financement enregistrées au bilan, dans l'agrégat actions et autres titres à revenus variables, à leur valeur d'acquisition, soit 2 299 K€.

Participations et autres titres détenus à long terme
Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.
A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.
L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.
Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.
Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».
Au 31/12/21, la Banque des Caraïbes détient des :

- Des titres de participations VISA INC pour 34 K€
- Des certificats d'associés pour 439 K€

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE :

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

OPERATIONS DE CREDIT BAIL

Propriétaire des matériels qu'elle donne en crédit-bail, la société les inscrit en immobilisations, à l'actif de son bilan dans le poste « Crédit-bail et location avec option d'achat », pour leur coût d'acquisition.

Les biens détenus font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens concernés (d'un à dix selon la nature du bien).

Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

Immobilisations temporairement non-louées

Le compte des immobilisations temporairement non-louées regroupe l'ensemble des matériels dont le contrat a été résilié ou est arrivé en fin de période de location. Ces immobilisations continuent d'être amorties comptablement et leur valeur nette comptable fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Réserve latente

La différence entre le résultat comptable et le résultat financier issu de la comptabilité financière constitue la réserve latente ou marge financière.
Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

IMMOBILISATIONS

La Banque des Caraïbes applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.
Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.
Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».
Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.
Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.
Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.
Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.
A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.
Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque des Caraïbes a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	gros œuvre	40 ans
	façades et toitures	30 ans
Installations techniques	ascenseur	25 ans
	électricité	25 ans
	groupe électrogène	30 ans
	climatisation	20 ans
	autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :
- Constructions 20 à 50 ans
- aménagements / installation 5 à 10 ans
- mobilier 5 à 10 ans
- matériel 3 à 5 ans
- véhicules 4 ans
- machines de bureau 5 ans
- logiciels 5 à 10 ans

PROVISIONS

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est

incertaine.
Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les encours sensibles sont définis à dire d'expert et correspondent à des créances dans une situation économique dégradée mais ne nécessitant pas de déclassement en défaut.

La Banque des Caraïbes a constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement calculées à partir de sa meilleure estimation du risque de perte encouru. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Au 31 décembre 2021, la Banque des Caraïbes possède 1 623 k€ de provisions sur des créances non douteuses.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.
Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la Banque des Caraïbes procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 964 k€ au 31/12/2021. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

PRODUITS ET CHARGES

1 – Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2 – Produits et charges de commissions

Les rubriques de Produits et charges de commissions regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les commissions assimilables à des intérêts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel elles se rapportent et sont enregistrées en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilés.
La Banque des Caraïbes enregistre en résultat les produits et charges de commissions pour un montant représentant la contrepartie du service fourni et intégralement enregistré en résultat quand la prestation est réalisée.

FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES AU PERSONNEL

1 - Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application de la recommandation de l'ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2 - Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de carrière

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée annuellement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements)
- (+) le coût des services passés

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31.12.2021 s'élève à 964 K€.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

COMPTABILISATION IMPOTS SUR LES BENEFICES

La Banque des Caraïbes fait partie du groupe d'intégration fiscale de Promontoria MMB depuis le 01/01/2021.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la Banque des Caraïbes. A ce jour la Banque des Caraïbes n'a pas d'opérations sur les instruments financiers à terme.

EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

Migration des serveurs du Core Banking system (SAB), Web Banking et applications mobiles

Les serveurs sont désormais gérés au sein de My money Group.

Projet d'acquisition

En date du 24 novembre 2021, un accord transactionnel a été signé avec la société HSBC Continental Europe (HBCE) confirmant l'acquisition de l'activité banque de particulier et gestion de patrimoine en France (dite RBWM Distribution). Cette étape fait suite à la signature du protocole en date du 18 juin 2021 et à la consultation des instances représentatives du personnel de chacune des entités concernées.
À travers cette acquisition, My Money Group entend conserver la dynamique de changement initiée par les équipes de RBWM Distribution en créant une banque indépendante, de taille humaine et de confiance à destination des clients patrimoniaux sur le marché français, dotée d'une plateforme technologique et de processus entièrement redessinés, avec une offre différenciante fondée sur des produits de gestion de patrimoine sur-mesure.
RBWM Distribution exerce l'activité de banque principalement pour des clients particuliers et professionnels. Au 31 décembre 2020, RBWM Distribution comptait 800 000 clients, principalement concentrés sur le segment haut de gamme de la clientèle particulière, un réseau de 244 agences et près de 3 900 salariés.
My Money Group entend fonder ce projet sur la renaissance d'une banque emblématique, le CCF, dont nous perpétuerons l'héritage d'excellence.
Ladite acquisition se ferait par apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions qui ferait l'objet d'un projet de traité d'apport qui serait signé entre HBCE et la société Banque des Caraïbes. L'apport serait ensuite approuvé par les assemblées générales de HBCE et de la société Banque des Caraïbes et réalisé, une fois les conditions suspensives à l'opération remplies.
Conformément à la réglementation bancaire applicable, cette transaction nécessitera l'obtention préalable d'autorisations réglementaires des régulateurs bancaires européen et français, sera soumise au contrôle des concentrations et réussite des différentes étapes de migration des données. Dès lors que ces conditions sont remplies, l'opération pourrait être réalisée au troisième trimestre de l'année 2023.

Gestion de la crise sanitaire « Covid 19 »

L'année 2021 reste toujours marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences sur l'organisation du travail.

Comme pour l'année 2020, l'accueil de la clientèle dans les agences a été maintenu pendant toute la période de crise.
La totalité des agences est restée ouverte à la clientèle, dans le respect des gestes barrières, et des distances de sécurité.
Par le canal du site internet, les clients pouvaient transmettre leurs demandes de renseignements ou de services.

IMPLANTATIONS ET CONVENTIONS ADMINISTRATIVES

En application de l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons que la Banque des Caraïbes n'a pas d'implantation dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative ni dans d'autres Etats ou territoires étrangers. Les informations visées à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier sont reprises dans les notes annexes aux comptes consolidés de Promontoria MMB S.A.S.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS CARBONE

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par My Money Group pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité sont décrits dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) établie par la société Promontoria MMB au titre de l'exercice 2021. Les informations contenues dans cette déclaration concernent l'ensemble des entités de My Money Group dont la Banque des Caraïbes fait partie.

À date, My Money Group n'a pas identifié d'exposition particulière aux risques environnementaux pouvant avoir un impact matériel sur l'ensemble des comptes du groupe au 31 décembre 2021.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE

Guerre en Ukraine

My Money Group n'a aucune activité en Ukraine ou en Russie, ni aucune exposition de crédit sur des clients basés dans ces pays. Ses activités se concentrent exclusivement en France métropolitaine et dans les DOM et ne sont donc pas directement exposées aux conséquences de cette crise.
Un renforcement des process de gestion de crise est en place pour parer l'éventualité de Cyber Attaque dans le contexte du conflit Ukrainien.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit (en K€)

	2020	2021
Comptes ordinaires débiteurs	80 349	55 188
Créances rattachées	0	0
TOTAL	**80 349**	**55 188**

Durée Résiduelle	2020	2021
0 - 3 mois	80 349	55 188
TOTAL	**80 349**	**55 188**

NOTE 3 - Opérations avec la clientèle Actif (en K€)

	2020	2021
Créances saines	**332 232**	**328 432**
Créances commerciales	431	151
Crédits de trésorerie	22 029	24 644
Crédits équipement	152 961	128 589
Crédits habitat	122 965	132 466
Autres crédits	17 132	18 062
Crédits restructurés	73	49
Comptes ordinaires débiteurs	14 640	22 527
Valeurs non imputées	1 003	1 018
Prêt clientèle financière	0	0
Créances rattachées	995	926
Créances douteuses	**21 180**	**19 399**
Dépréciations	**-10 895**	**-11 997**
TOTAL	**342 517**	**335 835**

Note 3.1 - Concours à la clientèle par marché (en K€)

	2020	2021
Clientèle de Particuliers	116 533	117 186
Clientèle Commerciale et Professionnelle	225 984	218 649
TOTAL	**342 517**	**335 835**

Note 3.2 - Echéances de Créances

Durée Résiduelle	2020	2 021
0 - 3 mois	29 433	37 602
3 - 12 mois	35 083	39 217
1 à 5 ans	134 431	135 165
+ 5 ans	143 570	123 852
TOTAL	**342 517**	**335 835**

NOTE 4 - Créances douteuses et Dépréciations (en K€)

	31/12/2021					
	Encours Sains	**Encours Douteux**	***dont Encours douteux compromis***	**Dépréciations Encours Douteux**	***dont Dépréciations Encours Douteux Compromis***	**Encours douteux nets**
Encours sur la Clientèle	328 432	19 399	*11 139*	-11 997	-7 033	7 402
TOTAL	**328 432**	**19 399**	**11 139**	**-11 997**	**-7 033**	**7 402**

	31/12/2020					
	Encours Sains	**Encours Douteux**	***dont Encours douteux compromis***	**Dépréciations Encours Douteux**	***dont dépréciations Encours Douteux Compromis***	**Encours douteux nets**
Encours sur la Clientèle	332 232	21 180	*9 799*	-10 895	*- 4 036*	10 285
TOTAL	**332 232**	**21 180**	***9 799***	**-10 895**	***- -4 036***	**10 285**

Dépréciations sur Créances clients	**Montant au 31/12/2020**	**Dotations de l'exercice**	**Reprises de l'exercice**	**Montant au 31/12/2021**
Créances douteuses compromises et non compromises	9 417	4 082	-2 514	10 985
Actualisation de l'estimé récupérable	1 478	1 013	-1 478	1 013
TOTAL	**10 895**	**5 095**	**-3 992**	**11 998**

NOTE 5 - CREDIT –BAIL

❖ Note 5.1 - Ventilation des opérations Crédit-Bail (en K€)

VALEUR BRUTE	**Début exercice**	**Augmentation**	**Diminution**	**Fin exercice**
Crédit-bail et opérations assimilées	96 166	26 266	20 842	101 591
Créances rattachées	6 479	4 691	6 479	4 691
Créances douteuses	554		11	544
Sous-total	**103 200**	**30 957**	**27 332**	**106 825**
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS	**Fin exercice**	**Dotations**	**Reprises**	**Fin exercice**
Amortissements	-45 353	-23 882	17 860	-51 350
Dépréciations	-522	-1	5	-518
Sous-total	**-45 875**	**-23 883**	**17 865**	**-51 868**
VALEUR NETTE COMPTABLE	**57 325**	**7 074**	**9 467**	**54 958**

❖ Note 5.2 - Encours par secteur économique (en K€)

	2020	**2021**
Distribution	1 804	1 306
Automobile	5 220	3 039
Services	4 607	4 909
BTP	4 598	3 755
Immobilier	785	682
Commerce	2 436	1 628
Agro - Alimentaire	543	234
Tourisme /Hôtellerie dont loueurs de voitures	32 367	34 321
Divers	4 964	5 083
TOTAL	**57 325**	**54 958**

Au 31/12/2021, la réserve latente sur opérations de crédit-bail et assimilées s'élève à 5,9 M€ pour un encours financier de 55,1 M€.

NOTE 6 - Immobilisations et Amortissements (en K€)

	Montant brut début 2021	Acquisition	Cessions	Reclassement	Montant brut fin 2021
Immobilisations incorporelles	**7 822**	**4 068**	**0**	**150**	**12 040**
Fonds commercial	562	0	0		562
Immobilisation incorporelle informatique	7 260	68	0	150	7 478
Immobilisations en cours	0	4 000	0		4 000
Immobilisations corporelles	**10 628**	**195**	**-4**	**28**	**10 846**
Exploitation					
Terrains bâtis	86	0	0		86
Constructions exploitation	1 810	0	0		1 810
Matériels informatiques	1 280	18	0		1 297
Matériels de transport	87	0	0		87
Matériel de bureau & mobiliers	1 405	2	-4		1 403
Agencements & installations divers	3 241	85	0	4	3 330
Agencements & installations constructions	2 608	86	0	24	2 717
Matériels divers	111	5	0		116
Hors exploitation					
Mobiliers hors exploitation	53	0	0		53
Agencement divers hors exploitation	106	0	0		106
Constructions hors exploitation	551	0	0		551
Immobilisations en cours	394	124	0	-178	340
TOTAL	**19 553**	**4 386**	**-4**	**0**	**23 936**

	Amortissement début 2021	Dotations	Reprises	Amortissement fin 2021
Immobilisations incorporelles	**5 899**	**586**	**0**	**6 485**
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle informatique	5 899	586	0	6 485
Immobilisations corporelles	**8 712**	**409**	**4**	**9 117**
Exploitation				
Terrains bâtis	0	0	0	0
Constructions exploitation	2 188	69	0	2 257
Matériels informatiques	979	76	0	1 055
Matériel de transport	87	0	0	87
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 346	51	4	1 393
Agencements & installations divers	2 735	173	0	2 908
Agencements & installations constructions	1 376	41	0	1 417
Hors exploitation				
Mobiliers hors exploitation	36	3	0	39
Agencement divers hors exploitation	80	6	0	85
Constructions hors exploitation	272	22	0	294
TOTAL	**14 998**	**1 027**	**4**	**16 021**

NOTE 7 - Comptes de régularisation et Autres actifs (en K€)

	2020	2021
AUTRES ACTIFS	**4 640**	**1 379**
Sièges et succursales		20
Dépôts de garantie versés	-	-
Débiteurs divers	4 599	1 324
Autres stocks et assimilés	41	35
COMPTES DE REGULARISATION	**5 019**	**4 773**
Valeurs reçues à l'encaissement	380	395
Ajustements devises	7	0
Valeurs à rejeter	-	10
Charges constatées d'avance	44	27
Charges à répartir	3 982	3 496
Produits à recevoir	526	550
Autres comptes de régularisation	79	296
TOTAL	**9 659**	**6 153**

NOTE 8 - Dettes envers les établissements de crédit (en K€)

	Durée Résiduelle au 31/12/2021						31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	**< 3 mois**	**> 3 mois < 1 an**	**> 1 an < 5 ans**	**> 5 ans**	**Dettes rattachées**	**Total**	
Comptes et emprunts							
- à vue	3 363				105	3 469	3 590
- à terme (*)	0	21	150 079	0	1 536	151 636	181 679
TOTAL	**3 363**	**21**	**150 079**	**0**	**1 642**	**155 105**	**185 268**

() La Banque des Caraïbes bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de MMB pour un encours de 150 M€ au 31/12/2021.*

NOTE 9 - Dettes envers la clientèle (en K€)

	Durée Résiduelle au 31/12/2021						31/12/2020
Comptes créditeurs de la clientèle	**< 3 mois**	**> 3 mois < 1 an**	**> 1 an < 5 ans**	**> 5 ans**	**Dettes rattachées**	**Total**	
Comptes ordinaires créditeurs	**179 661**				**3**	**179 664**	**180 112**
Comptes d'épargne à régime spécial	**46 337**	**0**	**0**	**0**	**319**	**46 656**	**43 809**
- à vue	44 530					*44 530*	*41 648*
- à terme	1 806	0	0	0	319	*2 125*	*2 160*
Autres dettes envers la clientèle	**3 430**	**1 217**	**21 685**	**918**	**165**	**27 415**	**28 037**
- à vue	2 961					*2 961*	*2 982*
- à terme (Compte à Terme)	469	1 217	21 685	918	165	*24 453*	*25 056*
TOTAL	**229 427**	**1 217**	**21 685**	**918**	**487**	**253 735**	**251 958**

NOTE 10 - Comptes de régularisation et Autres Passifs et (en K€)

	2020	2021
AUTRES PASSIFS	**2 310**	**5 526**
Sièges et succursales	337	0
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	1 973	5 526
COMPTES DE REGULARISATION	**6 332**	**14 086**
Produits constatés d'avance	970	1 037
Charges à payer	5 362	13 049
Autres comptes de régularisation	0	0
Comptes d'ajustement	0	0
TOTAL	**8 642**	**19 612**

Le montant des dettes fournisseurs s'élèvent à 4,9 M€ au 31/12/21.

NOTE 11 - Provisions (en K€)

Provisions	Montant au 31/12/2020	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/2021
Provisions sur risques clients	**2 131**	**2 178**	**-1 315**	**-336**	**2 661**
dont Engagements par signature	301	330	-291		340
dont Litiges clients	1 212	225	-403	-336	698
dont dossiers sensibles (provision au taux de 12,5 %)	618	1 623	-618		1 623
Engagements sociaux	**1 272**	**0**	**-308**	**0**	**964**
dont Indemnités de Fin de carrière	1 074	0	-289	0	785
dont Médailles	198	0	-18	0	180
dont Indemnités de Pré-retraites	0	0			0
Epargne Logement	**74**	**0**	**0**	**0**	**74**
Autres provisions	**267**	**0**	**0**	**-51**	**216**
TOTAL	**3 744**	**2 178**	**-1 619**	**-387**	**3 916**

NOTE 12 - Epargne Logement (en K€)

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2020	2021
Encours des prêts	17	11
TOTAL	**17**	**11**

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2020	2021
1		
Plan d'épargne logement (PEL)	**7 381**	**7 707**
ancienneté de moins de 4 ans	1 010	1 279
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 669	3 403
ancienneté de plus de 10 ans	2 702	3 026
Comptes épargne logement (CEL)	**1 160**	**1 230**
TOTAL	**8 541**	**8 938**

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2020	Dotations	Reprises	2021
Plan d'épargne logement (PEL)	**70**	**0**	**0**	**70**
ancienneté de moins de 4 ans	0	0	0	0
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	14	0	0	14
ancienneté de plus de 10 ans	56	0	0	56
Provision sur prêt émis	0	0	0	0
Comptes épargne logement (CEL)	**4**	**0**	**0**	**4**
TOTAL	**74**	**0**	**0**	**74**

NOTE 13 - Dettes subordonnées (en K€)

DETTES SUBORDONNEES	2020	2021
Dettes subordonnées à terme	0	6 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dettes rattachées	0	67
TOTAL	**0**	**6 067**

La BDC a souscrit auprès de Promontoria MMB un emprunt à durée déterminé de 6 M€ au 15/07/21.

NOTE 14 - Capitaux Propres

❖ Note 14.1 Variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2020	**10 112**	**18 801**	**968**	**-16 018**	**0**	**-6 178**	**7 684**
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-9 501	-9 501
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-6 178		6 178	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital	73 000						73 000
Position à la clôture de l'exercice - 2020	**83 112**	**18 801**	**968**	**-22 197**	**0**	**-9 501**	**71 183**

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2021	**83 112**	**18 801**	**967,9877**	**-22 197**	**0**	**-9 500,82**	**71 183**
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-28 282	-28 282
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-9 501		9 501	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							
Position à la clôture de l'exercice - 2021	**83 112**	**18 801**	**968**	**-31 698**	**0**	**-28 282**	**42 901**

❖ Note 14.2 - Composition du capital

CAPITAL SOUSCRIT	2020		2021	
	Nombre	Nominal (€)	Nombre	Nominal (€)
Actions ordinaires	202 711 209	0,41	202 711 209	0,41
TOTAL	**202 711 209**	**0,41**	**202 711 209**	**0,41**

Promontoria MMB détient 99,99% du capital social et des droits de vote. Soit 202 711 208 actions.

❖ Note 14.3 - Projet d'affectation du Résultat

	2021 avant AG de clôture	Projet d'affectation	2021 après AG de clôture
Capital social	83 112		83 112
Primes et réserves	19 769		19 769
Report à Nouveau	-31 698	-28 282	-59 980
Résultat de l'exercice	-28 282	28 282	0
Total Fonds propres	**42 901**	**0**	**42 901**

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 15 - Intérêts et Produits assimilés (en K€)

	2020	2021
Opérations avec établissement de crédit	**71**	**54**
Opérations avec la clientèle :	**10 685**	**10 095**
Créances commerciales	6	3
Crédit de trésorerie	875	874
Crédit d'équipement	4 696	4 169
Crédit à l'habitat	2 976	2 871
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	108	232
Comptes ordinaires débiteurs	566	747
Autres	1 193	1 009
Engagement hors bilan	263	190
Obligations et autres titres à revenus fixes	**0**	**0**
Opérations de couverture	**1**	**0**
TOTAL	**10 757**	**10 149**

NOTE 16 - Intérêts et Charges assimilés (en K€)

	2020	2021
Opérations sur établissements de crédits	**1 971**	**1 842**
Opérations sur dettes subordonnées	**0**	**146**
Opérations clientèle	**964**	**726**
Comptes ordinaires créditeurs	11	13
Livrets ordinaires	84	52
Livrets Jeunes	1	0
Livret Développement Durable	42	44
CEL	3	5
PEL	174	165
PEP	71	51
Comptes à terme	120	58
Bons de caisse	0	0
Autres	444	309
Engagement hors bilan	14	29
Autres	**259**	**560**
TOTAL	**3 195**	**3 274**

NOTE 17 - Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (en K€)

	2020	2021
Produits sur opérations de crédit bail	**24 168**	**27 136**
Opérations de crédit bail	20 581	22 826
Reprises de dépréciations sur immobilisations	0	0
Plus-values de cessions	3 190	4 197
Autres produits	396	114
Charges sur opérations de crédit bail	**-25 784**	**-26 864**
Dotations aux amortissements	-22 396	-23 882
Dotations aux dépréciations	0	0
Moins-values de cession	-3 078	-2 982
Autres charges	-310	0
TOTAL	**-1 616**	**272**

NOTE 18 - Revenus des titres à revenus variable (en K€)

	2020	2021
Dividendes sur titres de placement	0	55
Dividendes et produits assimilés	-	-
TOTAL	**0**	**55**

NOTE 19 - Commissions (en K€)

	2020			2021		
	Charges	Produits	Nets	Charges	Produits	Nets
Opérations de trésorerie et interbancaires	-330		-330	-451		-451
Opérations avec la clientèle		2 523	2 523		2 301	2 301
Opérations sur titres		10	10		28	28
Prestations sur services financiers	-644	2 154	1 510	-641	2 134	1 493
TOTAL	**-974**	**4 686**	**3 713**	**-1 092**	**4 463**	**3 371**

NOTE 20 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (en K€)

	2020	2021
Opérations de change	-17	11
TOTAL	**-17**	**11**

NOTE 21 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire (en K€)

	2020	2021
Autres produits d'exploitation bancaire	**355**	**352**
Produits accessoires	316	319
Produits liés à l'assurance	35	33
Reprises de provisions	0	0
Transfert de charges	4	0
Autres charges d'exploitation bancaire	**-262**	**-74**
Autres charges d'exploitation bancaire (Divers)	-236	-93
Cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts & Résolution	-26	19
Dotation aux provisions	0	0
TOTAL	**93**	**278**

NOTE 22 - Charges Générales d'exploitation (en K€)

❖ Note 22.1 - Charges de personnel (en K€)

	2020	2021
Salaires - Traitements	6 492	6 612
Charges de retraite	506	457
Autres Charges sociales	2 948	2 309
Impôts Taxes et versements	279	400
Intéressement des salariés	1	1
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	-143	-308
TOTAL	**10 084**	**9 472**

❖ Note 22.2 - Autres charges administratives (en K€)

	2020	2021
Informatique	2 464	4 173
Imprimés Papeterie	57	50
Frais postaux et Télécommunications	411	358
Honoraires (*)	578	718
Transports et déplacements	306	270
Impôts et Taxes	265	182
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs (**)	3 640	20 802
dont Loyers et charges locatives	*739*	*673*
dont Entretien et autres charges sur immeubles	*366*	*341*
TOTAL	**7 721**	**26 552**

() Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 135 K€ en 2020 et à 201 K€ en 2021. Il n'y a pas eu d'honoraires complémentaires relatifs aux SACC (Services Autres que le Commissariat aux Comptes) en 2020 et en 2021.*

*(**) L'augmentation du poste « Autres services extérieurs et autres frais administratifs » s'explique principalement par des charges (13 M€) liées au projet de reprise de l'activité « retail » d'HSBC France.*

NOTE 23 - Coût du Risque (en K€)

	2020	2021
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-5 271	-4 787
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	5 292	3 660
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-77	-107
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	7	-44
Récupérations sur créances amorties	7	1
Dotations/ reprises nettes de provisions	-97	-816
TOTAL	**-139**	**-2 093**

NOTE 24 - Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (en K€)

	2020	2021
Immobilisations incorporelles et corporelles	**-7**	**0**
Moins-value sur cession d'immobilisations	-7	0
Plus-value sur cession d'immobilisations	-	-
TOTAL	**-7**	**0**

NOTE 25 - Impôts sur les bénéfices (en K€)

	2020	2021
Sur résultat courant	0	0
TOTAL	**0**	**0**

Du fait de son résultat fiscal déficitaire au 31 décembre 2021, la BDC n'a pas comptabilisé d'impôt sur les bénéfices en 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 26 - Informations Diverses

❖ **Note 26.1 - Effectifs rémunérés, ventilés par catégories professionnelles :**

	2020	2021
Effectif total	105	108
dont Techniciens	62	59
dont Cadres	39	45
dont Apprentis	4	4

❖ **Note 26.2 : Réseau commercial**

Agences : 6

❖ **Note 26.3 : Nombre de comptes à la clientèle**

	2020	2021
Comptes à vue	14 343	15 605
Comptes d'épargne à Régime Spécial	14 525	15 346

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

RSM Paris
Siège social
26, rue Cambacérès
75008 Paris
France

Banque des Caraïbes S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Banque des Caraïbes S.A.
Tour Europlaza - 20, avenue André Prothin - 92 063 Paris La Défense
Ce rapport contient 24 pages

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

RSM Paris
Siège social
26, rue Cambacérès
75008 Paris
France

Banque des Caraïbes S.A.

Siège social : Tour Europlaza - 20, avenue André Prothin - 92 063 Paris La Défense
Capital social : €.83 111 595,69

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société Banque des Caraïbes S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque des Caraïbes S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit du Groupe Promontoria MMB.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation, au titre du risque de crédit, des dépréciations des créances clients

Risque identifié :

Banque des Caraïbes S.A. comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités pour un montant total de 12,5 millions d'euros à l'actif comme indiqué dans les notes 4 et 5 de l'annexe aux comptes annuels.

La direction comptabilise à l'actif des dépréciations estimées sur base individuelle. L'estimation de la dépréciation requiert de la part de la direction des jugements et des hypothèses.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative de ces postes dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des dépréciations.

Procédures d'audit mises en œuvre :

Nous nous sommes concentrés sur les principaux dossiers de crédit en date de clôture.
Nos travaux ont consisté principalement à :

- s'entretenir avec la direction du département du risque ;
- réaliser des procédures d'audit substantives sur la base de sondage qui ont consisté à :
 - s'assurer de la correcte réconciliation des encours de crédit entre les données comptables et les données de gestion ;
 - tester la qualité des données de crédit : taux d'intérêt, date de maturité du crédit, montant de l'encours de crédit ;
 - tester la qualité des données de crédit-bail : montant du loyer, date de maturité du crédit-bail, montant de l'encours de crédit-bail ;

- évaluer le montant de dépréciation estimée par la direction sur la base d'une sélection de dossiers de crédit.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations quantitatives et qualitatives mentionnées dans les annexes des comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles ne rentrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque des Caraïbes S.A. par l'Assemblée générale du 4 juin 2020 pour la société KPMG S.A. et le cabinet RSM Paris par l'Assemblée générale du 31 mai 2021.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans sa 2ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans sa 1ère année de mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit du Groupe Promontoria MMB de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit Groupe Promontoria MMB

Nous remettons au comité d'audit Groupe Promontoria MMB un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit Groupe Promontoria MMB figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit Groupe Promontoria MMB la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit du Groupe Promontoria MMB des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mai 2022

KPMG S.A.

Nicolas Bourhis
Associé

Paris, le 5 mai 2022

RSM Paris

Karine Jean-Baptiste
Associée

Sébastien Martineau
Associé

BANQUE DES CARAIBES

Société Anonyme au Capital de 83.111.595,69 Euros
ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, ayant son siège social : 30, rue Frébault - 97110 POINTE-A-PITRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

1- Présentation du bilan et du hors bilan

2- Présentation du compte de résultat

3- Notes annexes :

- **Principes et méthodes comptables**
- **Informations sur le bilan**
- **Informations sur le compte de résultat**
- **Informations diverses**

1 - BILAN ET HORS BILAN

BILAN ACTIF (en K€)	2020	2021
Caisse, Banques centrales	23 586	18 515
Effet Publics et valeurs assimilées	-	
Créances sur les établissements de crédit *(Note 2)*	80 349	55 188
Opérations avec la clientèle *(Note 3 et Note 4)*	342 517	335 835
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	504	474
Parts dans les entreprises liées	-	
Crédit-bail et location avec option d'achat *(Note 5)*	57 325	54 958
Location simple	-	
Immobilisations incorporelles *(Note 6)*	1 923	5 555
Immobilisations corporelles *(Note 6)*	2 631	2 360
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs *(Note 7)*	4 640	1 379
Comptes de régularisation *(Note 7)*	5 019	4 773
TOTAL DE L'ACTIF	**520 794**	**481 335**

BILAN PASSIF (en K€)	2020	2021
Banques centrales	-	0
Dettes envers les établissements de crédit *(Note 8)*	185 268	155 105
Opérations avec la clientèle *(Note 9)*	251 958	253 735
Dettes représentées par un titre	-	0
Autres Passifs *(Note 10)*	2 310	5 526
Comptes de régularisation *(Note 10)*	6 332	14 086
Provisions *(Note 11 et Note 12)*	3 743	3 916
Dettes subordonnées *(Note 13)*	0	6 067
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	-	
Capitaux propres hors FRBG *(Note 14)*	71 183	42 901
dont Capital souscrit	*83 112*	*83 112*
dont Réserves	*19 769*	*19 769*
dont Report à nouveau	*-22 197*	*-31 698*
dont Résultat de l'exercice	*-9 501*	*-28 282*
TOTAL DU PASSIF	**520 794**	**481 335**

HORS BILAN (en K€)	2020	2021
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	**8 780**	**8 267**
. en faveur d'établissement de crédit	-	-
. en faveur de la clientèle	8 780	8 267
Engagements de garantie donnés	**28 616**	**18 964**
. d'ordre de la clientèle	28 616	18 964
. d'ordre d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	**-**	**-**
. d'établissement de crédit	-	-
. de la clientèle	-	-
Engagements de garantie reçus	**169 848**	**282 022**
. d'établissement de crédit	169 848	282 022

2 - COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	2020	2021
Intérêts et produits assimilés *(Note 15)*	10 757	10 149
Intérêts et charges assimilés *(Note 16)*	-3 195	-3 274
Produits sur opérations de Crédit Bail et assimilés *(Note 17)*	24 168	27 136
Charges sur opérations de Crédit Bail et assimilés *(Note 17)*	-25 784	-26 864
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable *(Note 18)*	0	55
Commissions (produits) *(Note 19)*	4 686	4 463
Commissions (charges) *(Note 19)*	-974	-1 092
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation *(Note 20)*	-17	11
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire *(Note 21)*	355	352
Autres charges d'exploitation bancaire *(Note 21)*	-262	-74
PRODUIT NET BANCAIRE	**9 735**	**10 861**
Charges générales d'exploitation *(Note 22)*	-17 804	-36 023
Charges de personnel	*-10 084*	*-9 472*
Autres charges administratives	*-7 721*	*-26 552*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 251	-1 027
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**-9 321**	**-26 189**
Coût du risque *(Note 23)*	-173	-2 093
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-9 493**	**-28 282**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés *(Note 24)*	-7	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-9 501**	**-28 282**
Impôts sur les bénéfices *(Note 25)*	0	0
RESULTAT NET	**-9 501**	**-28 282**

3 - NOTES ANNEXES

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Banque des Caraïbes ont été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

La décision IFRS IC publiée en mai 2021 a entraîné un changement de méthodologie d'évaluation, dans laquelle le prorata de service doit désormais refléter les plafonds intermédiaires des conventions collectives de l'entreprise (au lieu des années complètes de service). Conformément à la recommandation de l'ANC du 15 Novembre 2021, la Banque des Caraïbes a décidé de suivre le même principe qu'IAS 19 et d'aligner la méthodologie de calcul en normes French et IFRS.
Une analyse a été menée par la société à l'aide d'experts pour déterminer le montant de l'impact. Celui-ci n'est pas matériel au 31.12.2021.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non – recouvrement total ou partiel qui provient :

- Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.

- Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- Plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers.
- Plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers.
- Plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré (requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1).

- Les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée.

- Les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client…). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable. Le fait déclencheur du passage en pertes des créances correspond à l'événement justifiant comptablement et fiscalement le passage en pertes. Le passage en pertes est la conséquence de la preuve de l'irrécouvrabilité de la créance. Il en résulte sur le plan comptable, sa constatation en perte et la sortie du bilan de la créance comptable. Cette sortie s'accompagne le cas échéant par la reprise de provision rattachée à la créance.

Garanties

Les garanties reçues d'établissements de crédit ou de la clientèle, notamment sous la forme de cautions font l'objet d'une revue trimestrielle sur les créances douteuses.
Sur les crédits à l'habitat bénéficiant d'une garantie d'établissement de crédit, un appel à caution est effectué au bout de 3 échéances impayées.
Les engagements bénéficiant d'une garantie hypothécaire, font l'objet d'une revue annuelle. Pour les créances possédant une garantie hypothécaire, la valorisation du bien immobilier est basée sur une valeur d'expertise.

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2021 par une reprise de 465 K€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2021, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

PORTEFEUILLE TITRES

Actions et autres titres à revenus variable
Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition

inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».
A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.
Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Au 31/12/21, la Banque des Caraïbes détient des actions BPI Financement enregistrées au bilan, dans l'agrégat actions et autres titres à revenus variables, à leur valeur d'acquisition, soit 2 299 K€.

Participations et autres titres détenus à long terme
Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.
A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.
L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.
Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.
Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».
Au 31/12/21, la Banque des Caraïbes détient des :

- Des titres de participations VISA INC pour 34 K€
- Des certificats d'associés pour 439 K€

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE :

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

OPERATIONS DE CREDIT BAIL

Propriétaire des matériels qu'elle donne en crédit-bail, la société les inscrit en immobilisations, à l'actif de son bilan dans le poste « Crédit-bail et location avec option d'achat », pour leur coût d'acquisition.

Les biens détenus font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens concernés (d'un à dix selon la nature du bien).

Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

Immobilisations temporairement non-louées

Le compte des immobilisations temporairement non-louées regroupe l'ensemble des matériels dont le contrat a été résilié ou est arrivé en fin de période de location. Ces immobilisations continuent d'être amorties comptablement et leur valeur nette comptable fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Réserve latente

La différence entre le résultat comptable et le résultat financier issu de la comptabilité financière constitue la réserve latente ou marge financière.
Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

IMMOBILISATIONS

La Banque des Caraïbes applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.
Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.
Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».
Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.
Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.
Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.
Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.
A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.
Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque des Caraïbes a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	gros œuvre	40 ans
	façades et toitures	30 ans
Installations techniques	ascenseur	25 ans
	électricité	25 ans
	groupe électrogène	30 ans
	climatisation	20 ans
	autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :
- Constructions 20 à 50 ans
- aménagements / installation 5 à 10 ans
- mobilier 5 à 10 ans
- matériel 3 à 5 ans
- véhicules 4 ans
- machines de bureau 5 ans
- logiciels 5 à 10 ans

PROVISIONS

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est

incertaine.
Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les encours sensibles sont définis à dire d'expert et correspondent à des créances dans une situation économique dégradée mais ne nécessitant pas de déclassement en défaut.

La Banque des Caraïbes a constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement calculées à partir de sa meilleure estimation du risque de perte encouru. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Au 31 décembre 2021, la Banque des Caraïbes possède 1 623 k€ de provisions sur des créances non douteuses.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.
Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la Banque des Caraïbes procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 964 k€ au 31/12/2021. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

PRODUITS ET CHARGES

1 – Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2 – Produits et charges de commissions

Les rubriques de Produits et charges de commissions regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les commissions assimilables à des intérêts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel elles se rapportent et sont enregistrées en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilés.
La Banque des Caraïbes enregistre en résultat les produits et charges de commissions pour un montant représentant la contrepartie du service fourni et intégralement enregistré en résultat quand la prestation est réalisée.

FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES AU PERSONNEL

1 - Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application de la recommandation de l'ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2 - Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de carrière

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée annuellement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements)
- (+) le coût des services passés

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31.12.2021 s'élève à 964 K€.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

COMPTABILISATION IMPOTS SUR LES BENEFICES

La Banque des Caraïbes fait partie du groupe d'intégration fiscale de Promontoria MMB depuis le 01/01/2021.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la Banque des Caraïbes. A ce jour la Banque des Caraïbes n'a pas d'opérations sur les instruments financiers à terme.

EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

Migration des serveurs du Core Banking system (SAB), Web Banking et applications mobiles

Les serveurs sont désormais gérés au sein de My money Group.

Projet d'acquisition

En date du 24 novembre 2021, un accord transactionnel a été signé avec la société HSBC Continental Europe (HBCE) confirmant l'acquisition de l'activité banque de particulier et gestion de patrimoine en France (dite RBWM Distribution). Cette étape fait suite à la signature du protocole en date du 18 juin 2021 et à la consultation des instances représentatives du personnel de chacune des entités concernées.
À travers cette acquisition, My Money Group entend conserver la dynamique de changement initiée par les équipes de RBWM Distribution en créant une banque indépendante, de taille humaine et de confiance à destination des clients patrimoniaux sur le marché français, dotée d'une plateforme technologique et de processus entièrement redessinés, avec une offre différenciante fondée sur des produits de gestion de patrimoine sur-mesure.
RBWM Distribution exerce l'activité de banque principalement pour des clients particuliers et professionnels. Au 31 décembre 2020, RBWM Distribution comptait 800 000 clients, principalement concentrés sur le segment haut de gamme de la clientèle particulière, un réseau de 244 agences et près de 3 900 salariés.
My Money Group entend fonder ce projet sur la renaissance d'une banque emblématique, le CCF, dont nous perpétuerons l'héritage d'excellence.
Ladite acquisition se ferait par apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions qui ferait l'objet d'un projet de traité d'apport qui serait signé entre HBCE et la société Banque des Caraïbes. L'apport serait ensuite approuvé par les assemblées générales de HBCE et de la société Banque des Caraïbes et réalisé, une fois les conditions suspensives à l'opération remplies.
Conformément à la réglementation bancaire applicable, cette transaction nécessitera l'obtention préalable d'autorisations réglementaires des régulateurs bancaires européen et français, sera soumise au contrôle des concentrations et réussite des différentes étapes de migration des données. Dès lors que ces conditions sont remplies, l'opération pourrait être réalisée au troisième trimestre de l'année 2023.

Gestion de la crise sanitaire « Covid 19 »

L'année 2021 reste toujours marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences sur l'organisation du travail.

Comme pour l'année 2020, l'accueil de la clientèle dans les agences a été maintenu pendant toute la période de crise.
La totalité des agences est restée ouverte à la clientèle, dans le respect des gestes barrières, et des distances de sécurité.
Par le canal du site internet, les clients pouvaient transmettre leurs demandes de renseignements ou de services.

IMPLANTATIONS ET CONVENTIONS ADMINISTRATIVES

En application de l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons que la Banque des Caraïbes n'a pas d'implantation dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative ni dans d'autres Etats ou territoires étrangers. Les informations visées à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier sont reprises dans les notes annexes aux comptes consolidés de Promontoria MMB S.A.S.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS CARBONE

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par My Money Group pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité sont décrits dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) établie par la société Promontoria MMB au titre de l'exercice 2021. Les informations contenues dans cette déclaration concernent l'ensemble des entités de My Money Group dont la Banque des Caraïbes fait partie.

À date, My Money Group n'a pas identifié d'exposition particulière aux risques environnementaux pouvant avoir un impact matériel sur l'ensemble des comptes du groupe au 31 décembre 2021.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE

Guerre en Ukraine

My Money Group n'a aucune activité en Ukraine ou en Russie, ni aucune exposition de crédit sur des clients basés dans ces pays. Ses activités se concentrent exclusivement en France métropolitaine et dans les DOM et ne sont donc pas directement exposées aux conséquences de cette crise.
Un renforcement des process de gestion de crise est en place pour parer l'éventualité de Cyber Attaque dans le contexte du conflit Ukrainien.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit (en K€)

	2020	2021
Comptes ordinaires débiteurs	80 349	55 188
Créances rattachées	0	0
TOTAL	**80 349**	**55 188**

Durée Résiduelle	2020	2021
0 - 3 mois	80 349	55 188
TOTAL	**80 349**	**55 188**

NOTE 3 - Opérations avec la clientèle Actif (en K€)

	2020	2021
Créances saines	**332 232**	**328 432**
Créances commerciales	431	151
Crédits de trésorerie	22 029	24 644
Crédits équipement	152 961	128 589
Crédits habitat	122 965	132 466
Autres crédits	17 132	18 062
Crédits restructurés	73	49
Comptes ordinaires débiteurs	14 640	22 527
Valeurs non imputées	1 003	1 018
Prêt clientèle financière	0	0
Créances rattachées	995	926
Créances douteuses	**21 180**	**19 399**
Dépréciations	**-10 895**	**-11 997**
TOTAL	**342 517**	**335 835**

Note 3.1 - Concours à la clientèle par marché (en K€)

	2020	2021
Clientèle de Particuliers	116 533	117 186
Clientèle Commerciale et Professionnelle	225 984	218 649
TOTAL	**342 517**	**335 835**

Note 3.2 - Echéances de Créances

Durée Résiduelle	2020	2 021
0 - 3 mois	29 433	37 602
3 - 12 mois	35 083	39 217
1 à 5 ans	134 431	135 165
+ 5 ans	143 570	123 852
TOTAL	**342 517**	**335 835**

NOTE 4 - Créances douteuses et Dépréciations (en K€)

	31/12/2021					
	Encours Sains	**Encours Douteux**	***dont Encours douteux compromis***	**Dépréciations Encours Douteux**	***dont Dépréciations Encours Douteux Compromis***	**Encours douteux nets**
Encours sur la Clientèle	328 432	19 399	*11 139*	-11 997	-7 033	7 402
TOTAL	**328 432**	**19 399**	**11 139**	**-11 997**	**-7 033**	**7 402**

	31/12/2020					
	Encours Sains	**Encours Douteux**	***dont Encours douteux compromis***	**Dépréciations Encours Douteux**	***dont dépréciations Encours Douteux Compromis***	**Encours douteux nets**
Encours sur la Clientèle	332 232	21 180	*9 799*	-10 895	*- 4 036*	10 285
TOTAL	**332 232**	**21 180**	***9 799***	**-10 895**	***- -4 036***	**10 285**

Dépréciations sur Créances clients	**Montant au 31/12/2020**	**Dotations de l'exercice**	**Reprises de l'exercice**	**Montant au 31/12/2021**
Créances douteuses compromises et non compromises	9 417	4 082	-2 514	10 985
Actualisation de l'estimé récupérable	1 478	1 013	-1 478	1 013
TOTAL	**10 895**	**5 095**	**-3 992**	**11 998**

NOTE 5 - CREDIT –BAIL

❖ Note 5.1 - Ventilation des opérations Crédit-Bail (en K€)

VALEUR BRUTE	**Début exercice**	**Augmentation**	**Diminution**	**Fin exercice**
Crédit-bail et opérations assimilées	96 166	26 266	20 842	101 591
Créances rattachées	6 479	4 691	6 479	4 691
Créances douteuses	554		11	544
Sous-total	**103 200**	**30 957**	**27 332**	**106 825**
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS	**Fin exercice**	**Dotations**	**Reprises**	**Fin exercice**
Amortissements	-45 353	-23 882	17 860	-51 350
Dépréciations	-522	-1	5	-518
Sous-total	**-45 875**	**-23 883**	**17 865**	**-51 868**
VALEUR NETTE COMPTABLE	**57 325**	**7 074**	**9 467**	**54 958**

❖ Note 5.2 - Encours par secteur économique (en K€)

	2020	**2021**
Distribution	1 804	1 306
Automobile	5 220	3 039
Services	4 607	4 909
BTP	4 598	3 755
Immobilier	785	682
Commerce	2 436	1 628
Agro - Alimentaire	543	234
Tourisme /Hôtellerie dont loueurs de voitures	32 367	34 321
Divers	4 964	5 083
TOTAL	**57 325**	**54 958**

Au 31/12/2021, la réserve latente sur opérations de crédit-bail et assimilées s'élève à 5,9 M€ pour un encours financier de 55,1 M€.

NOTE 6 - Immobilisations et Amortissements (en K€)

	Montant brut début 2021	Acquisition	Cessions	Reclassement	Montant brut fin 2021
Immobilisations incorporelles	**7 822**	**4 068**	**0**	**150**	**12 040**
Fonds commercial	562	0	0		562
Immobilisation incorporelle informatique	7 260	68	0	150	7 478
Immobilisations en cours	0	4 000	0		4 000
Immobilisations corporelles	**10 628**	**195**	**-4**	**28**	**10 846**
Exploitation					
Terrains bâtis	86	0	0		86
Constructions exploitation	1 810	0	0		1 810
Matériels informatiques	1 280	18	0		1 297
Matériels de transport	87	0	0		87
Matériel de bureau & mobiliers	1 405	2	-4		1 403
Agencements & installations divers	3 241	85	0	4	3 330
Agencements & installations constructions	2 608	86	0	24	2 717
Matériels divers	111	5	0		116
Hors exploitation					
Mobiliers hors exploitation	53	0	0		53
Agencement divers hors exploitation	106	0	0		106
Constructions hors exploitation	551	0	0		551
Immobilisations en cours	394	124	0	-178	340
TOTAL	**19 553**	**4 386**	**-4**	**0**	**23 936**

	Amortissement début 2021	Dotations	Reprises	Amortissement fin 2021
Immobilisations incorporelles	**5 899**	**586**	**0**	**6 485**
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle informatique	5 899	586	0	6 485
Immobilisations corporelles	**8 712**	**409**	**4**	**9 117**
Exploitation				
Terrains bâtis	0	0	0	0
Constructions exploitation	2 188	69	0	2 257
Matériels informatiques	979	76	0	1 055
Matériel de transport	87	0	0	87
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 346	51	4	1 393
Agencements & installations divers	2 735	173	0	2 908
Agencements & installations constructions	1 376	41	0	1 417
Hors exploitation				
Mobiliers hors exploitation	36	3	0	39
Agencement divers hors exploitation	80	6	0	85
Constructions hors exploitation	272	22	0	294
TOTAL	**14 998**	**1 027**	**4**	**16 021**

NOTE 7 - Comptes de régularisation et Autres actifs (en K€)

	2020	2021
AUTRES ACTIFS	**4 640**	**1 379**
Sièges et succursales		20
Dépôts de garantie versés	-	-
Débiteurs divers	4 599	1 324
Autres stocks et assimilés	41	35
COMPTES DE REGULARISATION	**5 019**	**4 773**
Valeurs reçues à l'encaissement	380	395
Ajustements devises	7	0
Valeurs à rejeter	-	10
Charges constatées d'avance	44	27
Charges à répartir	3 982	3 496
Produits à recevoir	526	550
Autres comptes de régularisation	79	296
TOTAL	**9 659**	**6 153**

NOTE 8 - Dettes envers les établissements de crédit (en K€)

	Durée Résiduelle au 31/12/2021						31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	**< 3 mois**	**> 3 mois < 1 an**	**> 1 an < 5 ans**	**> 5 ans**	**Dettes rattachées**	**Total**	
Comptes et emprunts							
- à vue	3 363				105	3 469	3 590
- à terme (*)	0	21	150 079	0	1 536	151 636	181 679
TOTAL	**3 363**	**21**	**150 079**	**0**	**1 642**	**155 105**	**185 268**

() La Banque des Caraïbes bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de MMB pour un encours de 150 M€ au 31/12/2021.*

NOTE 9 - Dettes envers la clientèle (en K€)

	Durée Résiduelle au 31/12/2021						31/12/2020
Comptes créditeurs de la clientèle	**< 3 mois**	**> 3 mois < 1 an**	**> 1 an < 5 ans**	**> 5 ans**	**Dettes rattachées**	**Total**	
Comptes ordinaires créditeurs	**179 661**				**3**	**179 664**	**180 112**
Comptes d'épargne à régime spécial	**46 337**	**0**	**0**	**0**	**319**	**46 656**	**43 809**
- à vue	44 530					*44 530*	*41 648*
- à terme	1 806	0	0	0	319	*2 125*	*2 160*
Autres dettes envers la clientèle	**3 430**	**1 217**	**21 685**	**918**	**165**	**27 415**	**28 037**
- à vue	2 961					*2 961*	*2 982*
- à terme (Compte à Terme)	469	1 217	21 685	918	165	*24 453*	*25 056*
TOTAL	**229 427**	**1 217**	**21 685**	**918**	**487**	**253 735**	**251 958**

NOTE 10 - Comptes de régularisation et Autres Passifs et (en K€)

	2020	2021
AUTRES PASSIFS	**2 310**	**5 526**
Sièges et succursales	337	0
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	1 973	5 526
COMPTES DE REGULARISATION	**6 332**	**14 086**
Produits constatés d'avance	970	1 037
Charges à payer	5 362	13 049
Autres comptes de régularisation	0	0
Comptes d'ajustement	0	0
TOTAL	**8 642**	**19 612**

Le montant des dettes fournisseurs s'élèvent à 4,9 M€ au 31/12/21.

NOTE 11 - Provisions (en K€)

Provisions	Montant au 31/12/2020	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/2021
Provisions sur risques clients	**2 131**	**2 178**	**-1 315**	**-336**	**2 661**
dont Engagements par signature	301	330	-291		340
dont Litiges clients	1 212	225	-403	-336	698
dont dossiers sensibles (provision au taux de 12,5 %)	618	1 623	-618		1 623
Engagements sociaux	**1 272**	**0**	**-308**	**0**	**964**
dont Indemnités de Fin de carrière	1 074	0	-289	0	785
dont Médailles	198	0	-18	0	180
dont Indemnités de Pré-retraites	0	0			0
Epargne Logement	**74**	**0**	**0**	**0**	**74**
Autres provisions	**267**	**0**	**0**	**-51**	**216**
TOTAL	**3 744**	**2 178**	**-1 619**	**-387**	**3 916**

NOTE 12 - Epargne Logement (en K€)

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2020	2021
Encours des prêts	17	11
TOTAL	**17**	**11**

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2020	2021
1		
Plan d'épargne logement (PEL)	**7 381**	**7 707**
ancienneté de moins de 4 ans	1 010	1 279
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 669	3 403
ancienneté de plus de 10 ans	2 702	3 026
Comptes épargne logement (CEL)	**1 160**	**1 230**
TOTAL	**8 541**	**8 938**

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2020	Dotations	Reprises	2021
Plan d'épargne logement (PEL)	**70**	**0**	**0**	**70**
ancienneté de moins de 4 ans	0	0	0	0
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	14	0	0	14
ancienneté de plus de 10 ans	56	0	0	56
Provision sur prêt émis	0	0	0	0
Comptes épargne logement (CEL)	**4**	**0**	**0**	**4**
TOTAL	**74**	**0**	**0**	**74**

NOTE 13 - Dettes subordonnées (en K€)

DETTES SUBORDONNEES	2020	2021
Dettes subordonnées à terme	0	6 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dettes rattachées	0	67
TOTAL	**0**	**6 067**

La BDC a souscrit auprès de Promontoria MMB un emprunt à durée déterminé de 6 M€ au 15/07/21.

NOTE 14 - Capitaux Propres

❖ Note 14.1 Variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2020	**10 112**	**18 801**	**968**	**-16 018**	**0**	**-6 178**	**7 684**
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-9 501	-9 501
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-6 178		6 178	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital	73 000						73 000
Position à la clôture de l'exercice - 2020	**83 112**	**18 801**	**968**	**-22 197**	**0**	**-9 501**	**71 183**

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2021	**83 112**	**18 801**	**967,9877**	**-22 197**	**0**	**-9 500,82**	**71 183**
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-28 282	-28 282
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-9 501		9 501	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							
Position à la clôture de l'exercice - 2021	**83 112**	**18 801**	**968**	**-31 698**	**0**	**-28 282**	**42 901**

❖ Note 14.2 - Composition du capital

CAPITAL SOUSCRIT	2020		2021	
	Nombre	Nominal (€)	Nombre	Nominal (€)
Actions ordinaires	202 711 209	0,41	202 711 209	0,41
TOTAL	**202 711 209**	**0,41**	**202 711 209**	**0,41**

Promontoria MMB détient 99,99% du capital social et des droits de vote. Soit 202 711 208 actions.

❖ Note 14.3 - Projet d'affectation du Résultat

	2021 avant AG de clôture	Projet d'affectation	2021 après AG de clôture
Capital social	83 112		83 112
Primes et réserves	19 769		19 769
Report à Nouveau	-31 698	-28 282	-59 980
Résultat de l'exercice	-28 282	28 282	0
Total Fonds propres	**42 901**	**0**	**42 901**

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 15 - Intérêts et Produits assimilés (en K€)

	2020	2021
Opérations avec établissement de crédit	**71**	**54**
Opérations avec la clientèle :	**10 685**	**10 095**
Créances commerciales	6	3
Crédit de trésorerie	875	874
Crédit d'équipement	4 696	4 169
Crédit à l'habitat	2 976	2 871
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	108	232
Comptes ordinaires débiteurs	566	747
Autres	1 193	1 009
Engagement hors bilan	263	190
Obligations et autres titres à revenus fixes	**0**	**0**
Opérations de couverture	**1**	**0**
TOTAL	**10 757**	**10 149**

NOTE 16 - Intérêts et Charges assimilés (en K€)

	2020	2021
Opérations sur établissements de crédits	**1 971**	**1 842**
Opérations sur dettes subordonnées	**0**	**146**
Opérations clientèle	**964**	**726**
Comptes ordinaires créditeurs	11	13
Livrets ordinaires	84	52
Livrets Jeunes	1	0
Livret Développement Durable	42	44
CEL	3	5
PEL	174	165
PEP	71	51
Comptes à terme	120	58
Bons de caisse	0	0
Autres	444	309
Engagement hors bilan	14	29
Autres	**259**	**560**
TOTAL	**3 195**	**3 274**

NOTE 17 - Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (en K€)

	2020	2021
Produits sur opérations de crédit bail	**24 168**	**27 136**
Opérations de crédit bail	20 581	22 826
Reprises de dépréciations sur immobilisations	0	0
Plus-values de cessions	3 190	4 197
Autres produits	396	114
Charges sur opérations de crédit bail	**-25 784**	**-26 864**
Dotations aux amortissements	-22 396	-23 882
Dotations aux dépréciations	0	0
Moins-values de cession	-3 078	-2 982
Autres charges	-310	0
TOTAL	**-1 616**	**272**

NOTE 18 - Revenus des titres à revenus variable (en K€)

	2020	2021
Dividendes sur titres de placement	0	55
Dividendes et produits assimilés	-	-
TOTAL	**0**	**55**

NOTE 19 - Commissions (en K€)

	2020			2021		
	Charges	Produits	Nets	Charges	Produits	Nets
Opérations de trésorerie et interbancaires	-330		-330	-451		-451
Opérations avec la clientèle		2 523	2 523		2 301	2 301
Opérations sur titres		10	10		28	28
Prestations sur services financiers	-644	2 154	1 510	-641	2 134	1 493
TOTAL	**-974**	**4 686**	**3 713**	**-1 092**	**4 463**	**3 371**

NOTE 20 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (en K€)

	2020	2021
Opérations de change	-17	11
TOTAL	**-17**	**11**

NOTE 21 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire (en K€)

	2020	2021
Autres produits d'exploitation bancaire	**355**	**352**
Produits accessoires	316	319
Produits liés à l'assurance	35	33
Reprises de provisions	0	0
Transfert de charges	4	0
Autres charges d'exploitation bancaire	**-262**	**-74**
Autres charges d'exploitation bancaire (Divers)	-236	-93
Cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts & Résolution	-26	19
Dotation aux provisions	0	0
TOTAL	**93**	**278**

NOTE 22 - Charges Générales d'exploitation (en K€)

❖ Note 22.1 - Charges de personnel (en K€)

	2020	2021
Salaires - Traitements	6 492	6 612
Charges de retraite	506	457
Autres Charges sociales	2 948	2 309
Impôts Taxes et versements	279	400
Intéressement des salariés	1	1
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	-143	-308
TOTAL	**10 084**	**9 472**

❖ Note 22.2 - Autres charges administratives (en K€)

	2020	2021
Informatique	2 464	4 173
Imprimés Papeterie	57	50
Frais postaux et Télécommunications	411	358
Honoraires (*)	578	718
Transports et déplacements	306	270
Impôts et Taxes	265	182
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs (**)	3 640	20 802
dont Loyers et charges locatives	*739*	*673*
dont Entretien et autres charges sur immeubles	*366*	*341*
TOTAL	**7 721**	**26 552**

() Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 135 K€ en 2020 et à 201 K€ en 2021. Il n'y a pas eu d'honoraires complémentaires relatifs aux SACC (Services Autres que le Commissariat aux Comptes) en 2020 et en 2021.*

*(**) L'augmentation du poste « Autres services extérieurs et autres frais administratifs » s'explique principalement par des charges (13 M€) liées au projet de reprise de l'activité « retail » d'HSBC France.*

NOTE 23 - Coût du Risque (en K€)

	2020	2021
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-5 271	-4 787
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	5 292	3 660
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-77	-107
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	7	-44
Récupérations sur créances amorties	7	1
Dotations/ reprises nettes de provisions	-97	-816
TOTAL	**-139**	**-2 093**

NOTE 24 - Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (en K€)

	2020	2021
Immobilisations incorporelles et corporelles	**-7**	**0**
Moins-value sur cession d'immobilisations	-7	0
Plus-value sur cession d'immobilisations	-	-
TOTAL	**-7**	**0**

NOTE 25 - Impôts sur les bénéfices (en K€)

	2020	2021
Sur résultat courant	0	0
TOTAL	**0**	**0**

Du fait de son résultat fiscal déficitaire au 31 décembre 2021, la BDC n'a pas comptabilisé d'impôt sur les bénéfices en 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 26 - Informations Diverses

❖ **Note 26.1 - Effectifs rémunérés, ventilés par catégories professionnelles :**

	2020	2021
Effectif total	105	108
dont Techniciens	62	59
dont Cadres	39	45
dont Apprentis	4	4

❖ **Note 26.2 : Réseau commercial**

Agences : 6

❖ **Note 26.3 : Nombre de comptes à la clientèle**

	2020	2021
Comptes à vue	14 343	15 605
Comptes d'épargne à Régime Spécial	14 525	15 346

BANQUE DES CARAÏBES
Société anonyme au capital social de 83.111.595,69 €
Siège social : Tour Europlaza – 20 avenue André Prothin
92063 Paris La Défense cedex
315 769 257 R.C.S. Nanterre

Copie certifiée conforme à l'original

Nabil Boukhari
Secrétaire de l'assemblée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mai à dix-huit heures (heure de Paris), les actionnaires de Banque des Caraïbes, Société Anonyme au capital de 83 111 595,69 euros se sont réunis au siège social de la Société, Tour Europlaza - 20, avenue André Prothin - 92 063 Paris La Défense et par conférence téléphonique, sur convocation qui leur a été faite.

Actionnaires présents ou représentés :

- La société Promontoria MMB représentée par M. Éric Shehadeh, en sa qualité de représentant légal,
- La société My Money Bank représentée par M. Gilles de Launay, en sa qualité de représentant légal (par conférence téléphonique).

seuls actionnaires de la Société.

Sont également présents :

- M. Jacques Rouquette, Directeur Général (par conférence téléphonique)
- M. Guillaume Boyer, Directeur Général Délégué (par conférence téléphonique)
- M. Daniel Silo, Directeur Général Délégué (par conférence téléphonique)
- M. Duncan Berry, Directeur Général délégué
- M. Nabil Boukhari, Responsable juridique Droit des Sociétés
- La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, représentée par M. Nicolas Bourhis (par conférence téléphonique)
- Mme Mylène Gobelin, Représentante du Comité Social et Economique (par conférence téléphonique)

La société RSM Paris, représentée par M. Sébastien Martineau, Commissaire aux comptes, dûment convoquée est absente et excusée.

Les convocations à la présente Assemblée ont été adressée en date du 16 mai 2022.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

Conformément aux dispositions statutaires, en l'absence du Président du Conseil d'administration de la Société, M. Chad Leat, l'Assemblée désigne M. Eric Shehadeh pour assurer la présidence de l'Assemblée.
M. Nabil Boukhari est désignée comme Secrétaire de l'Assemblée. Les sociétés Promontoria MMB et My Money Bank sont appelées en qualité de scrutateurs.

Il a été dressé une feuille de présence par M. Nabil Boukhari en sa qualité de Secrétaire de l'Assemblée qui a été signée par les actionnaires présents.

Le bureau étant ainsi composé, le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que l'Assemblée générale ordinaire, réunissant le quorum légal, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et indique que sont déposés sur le bureau à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société ;
- Un exemplaire des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée à la Représentante du Comité Social et Economique ;
- Les exemplaires des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- La feuille de présence certifiée conforme ;
- Le texte des projets de résolutions soumises à la présente Assemblée ;
- Le rapport de gestion pour l'exercice 2021 incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les comptes de l'exercice 2021 ;
- Le rapport général des Commissaires aux comptes ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;

Il déclare que conformément à la loi et aux statuts tous les documents prescrits ont été communiqués ou tenus à la disposition des actionnaires pendant les délais légaux, ce qui est reconnu exact.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente Assemblée, qui est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021,

- [...]

- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne la parole aux actionnaires ainsi qu'aux participants.

La parole est ensuite donnée à M. Nicolas Bourhis, représentant la société KPMG, Commissaire aux comptes, qui indique que les comptes de l'exercice 2021 de la Banque des Caraïbes, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de la présente assemblée, n'appellent ni observation, ni réserve.

Le Président demande ensuite à Mme Mylène Gobelin, Représentante du Comité Social et Economique, si elle souhaite faire part de questions ou commentaires particuliers. Celle-ci répond par la négative.

Dans la mesure où les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ainsi que le texte des résolutions ont été mis à la disposition des associés et des représentants du personnel préalablement à la présente réunion, l'Assemblée dispense le Président de la lecture de ces documents.

Personne ne demandant la parole ou n'ayant d'observation à formuler, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale des actionnaires après avoir pris connaissance :

- Des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes,
- Du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 2021 et de toutes les opérations qui y sont mentionnées,
- Et du rapport général des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils leur ont été présentés, et faisant ressortir un résultat net comptable négatif de – 28 282 096,16 euros. L'Assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que la Société n'a pas supporté de charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Constatant que le résultat de l'exercice 2021 se solde par une perte de – 28 282 096,16 euros, l'Assemblée générale des actionnaires décide d'affecter l'intégralité du résultat déficitaire au compte « Report à Nouveau » pour un montant de – 28 282 096,16 euros.
Ainsi, le compte « Report à Nouveau » sera établi à – 59 979 685,06 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, relatives à l'information sur les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents, nous vous rappelons qu'il n'a pas été effectué de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices écoulés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[...]

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président
M. Éric Shehadeh

Le Secrétaire
M. Nabil Boukhari

Les Scrutateurs,

My Money Bank
Représentée par M. Gilles de Launay

Promontoria MMB
Représentée par M. Éric Shehadeh

FIN DE L'EXTRAIT
